

Le Dossier : Préserver et restaurer la nature en Touraine

LA PRÉSERVATION DU SITE DU « CHAMP DE MANŒUVRES » DE LARCAY EN INDRE-ET-LOIRE: QUELS ENJEUX ?

La Mare à Gratioles et son bassin versant : une longue histoire réussie de restauration de milieu.

Un site étudié depuis longtemps par les naturalistes

De multiples événements historiques ont façonné les lieux : landes aux portes de l'agglomération, besoins militaires, faible considération des espaces naturels face aux projets d'aménagement de tous ordres. C'est, hélas, encore cette mentalité qui permet d'engager un projet sur la lande : un aménagement irrespectueux des données biologiques. La SEPANT et la LPO sont très concernées par ce site depuis des décennies. Récapitulons les faits principaux.

De 1835 à 1907 les naturalistes citent « les forêts et landes de Larçay » (Dujardin, Delaunay, Tourlet, Barnsby).

Dès 1973, François Botté et le Groupe Ornithologique de Touraine prospectent l'ensemble de ce site (Bois des Hâtes, forêt de Larçay, landes d'Esvres) qui appartient depuis peu à la ville de Tours, dans l'optique d'un grand projet d'aménagement de cette zone en parc naturel, forestier et arboré.

En 1974, le SDAU (*Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme*) commande une étude et une carte du patrimoine tourangeau et reconnaît la « ceinture verte » que représentent ces lieux.

En 1980 le SIEPAT (*Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Tours*) va commander une étude à la SEPANT en vue de la réalisation du Schéma Directeur de l'Agglomération Tourangelle (SDAT)

En 1982 l'ensemble des landes de Larçay est classée en ZNIEFF I

L'étude d'impact du projet TGV Atlantique engagée par le CETE (centre d'études techniques de l'équipement de l'Ouest, à Nantes) en 1983 minore voire ignore les enjeux naturalistes. Les naturalistes réagissent lors de l'Enquête publique. La DUP sera néanmoins promulguée. Mais le Ministère reconnaît l'insuffisance des études fines et demande au CETE de Nantes, des compléments. Celui-ci avec des moyens dérisoires se tourne alors vers les APN, et notamment vers la SEPANT pour compléter les études sur toute la ligne sur une largeur de 500m, sur les carrières et les futures zones de dépôts de déblais et de ce fait sur ce site. Les lieux furent alors le théâtre de trois opérations originales engageant maints acteurs dont l'État, la SNCF et l'Université de Tours :

- une action de sauvetage complexe et surtout dérogeant à toute réglementation en vigueur, ayant pour cause la découverte de *Gratiola officinalis*, plante rare et surtout protégée, dans une mare se situant exactement sur le tracé du TGV,



Figure 1 Lande du bassin versant de la mare transférée ; vue vers l'Est depuis la mare . F Botté 1985

- la recherche d'un site de transfert d'une pelouse calcaire à orchidées de Joué-lès-Tours,
- la mise en évidence de la richesse des landes attenantes (Larcay-les Brosses et Tours-le Champ) vouées au dépôts de près d'un million de mètres cube de terre de la tranchée voisine du TGV.



Figure 2 *Gratiola officinale*

Le CETE de Nantes sollicita du Ministère de l'Environnement une autorisation de transfert, soumise au Conseil National de Protection de la Nature. La SNCF fut alors contrainte d'accepter l'accord et les conditions émises par le Ministère : confier l'opération à la SEPANT « de recréer une mare » si possible à l'identique, à proximité, sur un terrain public, avec le maximum de précautions et un transfert intégral et de faire de ce chantier un plein succès. Une première administrative, scientifique et technique.

La mare à gratiote va ainsi devenir emblématique en engageant une procédure inédite : un transfert d'« espèces protégées » avec une dérogation à la loi qui va être obtenue en décembre 1985.

Une réussite scientifique s'en suivit à la grande satisfaction des acteurs dont l'Etat et ses services. La Gratiote était sauvée et, dans les vases remuées, apparurent dès la première année, d'autres espèces rares (*Pilularia globulifera*, *Scirpus supinus*, *Damasonium stellatum*..) puis l'année suivante, deux espèces rarissimes (*Sagittaria sagittifolia*, *Scirpus fluitans*) ; la faune reprit rapidement pied dans ce nouvel environnement.



Figure 3 Mare nouvellement créée avec transfert de vase et d'eau, vue vers le Nord-Est. Merlon expérimental de transfert de pelouse au loin. F Botté 1985



Figure 4 Mare en 2014, même orientation Les taches vertes au fond à droite montrent l'extension de la gratiote suite au transfert : de quelques pieds à plus de 150 m2. F Botté

Mais un espace non protégé de manière réglementaire

Le positionnement sur un terrain communal, l'accord et l'appropriation par la ville de Tours semblaient une bonne idée : une collectivité motivée, le partenariat fort de l'époque, laissait augurer un respect du site qui aurait perduré pour l'avenir. L'absence de statut juridique sur les lieux tient à un contexte historique conjoncturel non lié au site, à un certain manque collectif de vigilance, plus qu'à une mauvaise volonté des partenaires.

Malgré les propositions de gestion et classement des APN, et en particulier un projet des gestion par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Centre juste naissant, personne n'éprouva le besoin de rajouter une strate administrative sur des lieux d'une opération nationale exemplaire reconnue par tous, ne réduisant en rien le potentiel biologique global du site et sa considération.

La réussite fut essentiellement liée à des accords tacites et une « grande bonne volonté » des acteurs de l'époque : la SNCF certes, mais aussi l'Etat et ses services, les instances locales et nationales de la protection de la nature qui ont permis à l'Etat de déroger à la loi « pour l'Utilité Publique ». De plus déjà à l'époque, la réflexion s'est appuyée sur une vue d'ensemble écosystémique: la protection certes « d'une » plante mais nécessitant une vision globale et la prise en compte de tout son contexte ; en l'occurrence ici la lande humide et son bassin versant.

Tout ceci dans un contexte où le déplacement d'espèces ne faisait pas l'unanimité parmi les naturalistes.

Le reste du site du « Champ de manœuvres » : un espace bouleversé certes, mais qui a évolué en conservant ou en acquérant un potentiel important de biodiversité

Cet espace qui avait été utilisé comme site d'entraînement militaire, a servi de zone de dépôts des déblais de la ligne TGV Atlantique Paris-Tours, déblais argilo-calcaires répan- dus de façon concertée non pas à plat mais en protégeant les bordures, certaines portions centrales proches de la ligne électrique, trois mardelles à *Ischnura pumilio* (libellule rare) et ménageant des petits reliefs, dans la perspective d'en faire un site paysagé de promenade. Le sol d'origine (quoiqu'en partie tassé, sur un substrat limoneux argileux acide donc humide) n'a donc pas été recouvert partout, ni avec les mêmes matériaux. Ceci donne au milieu cette allure de mosaïque complexe du point de vue de la flore et du relief.

Un merlon antibruit aujourd'hui « étrange » avait été édifié le long de la bordure sud en prévision du bruit de l'auto- route A85 qui ne sera en réalité pas construite à l'emplace- ment prévu.

Un suivi floristique, phytosociologique et faunistique (criquets, papillons de jour) universitaire au titre de la re- cherche CNRS a duré près de 10 ans sur un site en pleine évolution. Malheureusement, en même temps qu'une thèse et un mémoire voyaient le jour au sein de l'Université de Tours et de Paris, un gyrobroyage généralisé ultra rapide et pénalisant a été effectué début 1990 de manière préventive par rapport à un risque incendie. De là un suivi quelque peu différent. Malgré tout, les potentialités du milieu, grâce à son environnement remarquable de bois acides et de landes ont permis le retour à la normale et la réapparition de toutes les espèces connues depuis le 19^e siècle. Faute de gestion concertée, les milieux se ferment à nouveau pro- gressivement (développement des épineux, des saules prun- eliers et des ronces), diminuant les espèces de lande ou de pelouses et prairies ouvertes mais favorisant à contrario et de manière remarquable les populations d'oiseaux dont certaines sont exceptionnelles au sein de l'agglomération tourangelle (voir article « Les oiseaux des landes de Lar- cay » LPO).

Ainsi vont tous les milieux naturels : ils sont en évolution permanente allant généralement vers le boisement quand ils sont laissés à l'abandon ou se maintenant de manière plus ouverte (pelouse/ prairie/ marais..) quand une pertur- bation limite cette évolution, ce facteur limitant l'évolution pouvant être lié à nos activités (fauche/ pâturage..) ou indé- pendent (nature du sol, climat, érosion naturelle, action des animaux ...).

On ne peut donc disqualifier un site au seul prétexte qu'il a déjà été utilisé par l'homme et que donc qu'il n'est plus « naturel ». De tels milieux n'existent d'ailleurs pratique- ment pas en France.

Dans les parties humides des dépressions non remblayées, en dépit d'une évolution plus ou moins rapide de fermeture naturelle, on retrouve en mosaïque différents écosystèmes souvent rares : des prairies à joncs, des gazons ras et des landes hydromorphes atlantiques à Ajonc nain et Bruyère à quatre angles... soit plus de 30 espèces remarquables ou patrimoniales et de nombreuses espèces protégées ou déter- minantes (Ophioglosse, Pilulaire, Orchis à fleurs lâches, Cicendie filiforme ..). Ces espèces et milieux, inscrits dans le récent Livre Rouge des habitats naturels et espèces me- nacées de la région Centre sont rares dans cette partie sud- est de la Touraine. Quelques exemples :

Le Triton crêté, *Triturus cristatus* figurant dans l'annexe IV de la Directive Habitat qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une pro- tection stricte et dans l'annexe II qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (DH Ann II et IV), figurant dans la liste des espèces protégées au niveau national dont l'espèce et l'habitat sont protégés (PN, art 2).

L'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale* (Fig 5) figurant dans l'annexe II de la Directive Habitat et dans la liste des espèces protégée en France (PN, art 3)



Figure 5 Agrion de Mercure

La Fauvette pitchou, méridionale, venant des landes de larcay toute proches, fréquente les lieux lorsque les hivers rigoureux ne lui sont pas fatals, la Locustelle tachetée, oi- seau discret et remarquable spécialiste des landes y niche, la Pie grièche écorcheur, etc. Le moindre buisson est un re- fuge pour une foule de passereaux (cf. article LPO suivant).

Le milieu est aussi potentiellement intéressant grâce à un environnement favorable : boisements nombreux, (forêts de feuillus de terrains acides ou carbonatés, secs ou frais, bos- quets, haies, grands arbres têtards, présence de conifères, fourrés immenses de rosacées dont de ronces qui constituent un paradis pour les abeilles domestiques et sauvages, dip- tères floricoles, longicornes et cétoines, source de nourriture pour près de 60 espèces de papillons de jour, sans parler des orthoptères etc.. Des écoulements acides de surface, un sous- sol alcalin dans un système hydraulique complexe favori- sant la multiplication des stations biologiques. De plus au- cune route, excepté un GR Cher-Indre et un chemin de ran- donnée assez fréquenté pour son cadre, ne vient rompre l'ensemble...

Un projet de parc photovoltaïque qui, malgré les précautions prises, ne pourra que dégrader et banaliser le site

La Société JUWI et sa filiale française créée à cet effet, SASU PV « Champ de Manœuvres » prévoient d'implanter sur 20 hectares (sur les 30 au total) du site des landes de Larçay une centrale photovoltaïque au sol. (10 MWc, 6 locaux techniques, clôture). A cela s'ajoute sur toute la périphérie du projet et au sein des zones les plus fragiles, un entretien par débroussaillage sur une largeur de 50m (voir plans figure 7 et 8).

Comment imaginer une réelle préservation des zones humides dans le périmètre du projet avec une entrée et une clôture au beau milieu d'une zone humide (qui héberge Triton crêté et Agrion de Mercure) sous la ligne EDF THT, avec la création de voies de circulation pour les engins, l'enterrement de la ligne EDF qui traverse le site et la plantation d'une haie le long de ce tracé. Comment se convaincre de compensation par la mise en place d'un rucher (fort louable mais mal situé) alors que l'on supprimera toute la flore mellifère exceptionnelle déjà citée du site. De même pour certaines zones humides périphériques : la pose de clôtures, aussi prudente soit elle, ainsi que le débroussaillage de 50 m qui empiète sur les zones à protéger, donne déjà une bonne mesure de la pression qui va s'exercer sur ces milieux fragiles.

D'une manière plus générale, il ne s'agit pas que de préserver quelques îlots de biodiversité remarquable, ce qui compte dans l'évaluation et la qualité d'un tel site, c'est aussi :

- le potentiel de biodiversité : quelles espèces/quels milieux originaux et complexes peuvent se développer là ? cela dépend en partie aussi de ce qui existe autour ; là, le contexte est favorable : landes du Bois de Larçay attenantes, sols humides sur une grande partie du site (la moitié des 30 ha du site du champ de manœuvre pourrait être concernée en utilisant les critères GEPPA de définition d'une zone humide à partir du sol),
- leur situation par rapport aux autres espaces à petite échelle (circulation des espèces de zone humide entre celles situées à proximité de la mare épargnée et celles situées autour et à l'intérieur du projet. La fragmentation des habitats et la multiplication des obstacles aux déplacements

sont une cause première de disparition de la biodiversité,

- leur situation par rapport aux autres espaces à grande échelle. Ce site est placé dans les corridors diffus de la trame verte et bleue de la région Centre (sous-trame des milieux humides et sous-trame des milieux forestiers) et est considéré comme noyau de biodiversité dans le SCOT de Tours,
- proximité des agglomérations : là où la pression est la plus forte et donc où les espaces de nature sont si rares. Trop de surfaces naturelles ont été déjà dégradées ou effacées sur l'agglomération (Gloriette, basse vallée de la Choisille, Bois de Grandmont, etc.) et ailleurs. Les landes d'Esvres, proches des landes de Larçay, achetées avec de fonds FIANE (pour leur protection) ont été fortement transformées et risquent malheureusement d'être à nouveau condamnées : d'une vocation d'espaces naturels à la création du nouveau cimetière... Le site du Champ de Manœuvres constitue donc une des dernières landes acides naturelles dans la périphérie de Tours.

Il faut donc évaluer ce site à travers des fonctions et usages irremplaçables mais malheureusement non aisément chiffrables financièrement ! La reconnaissance du patrimoine naturel est aussi une exigence sociale et doit bénéficier de priorités au même titre que les terres agricoles ou les sites historiques... D'autant plus s'agit ici d'un patrimoine collectif et non privé puisque le site appartient à la ville de Tours sur la commune de Larçay, sur un superbe itinéraire de promenade apprécié des riverains.

Les propositions de gestion des zones humides, de la lande et des pelouses ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt : une implantation totalement inopportune !

C'est pourquoi, sur le principe de la préservation des espaces naturels, la SEPANT, comme l'ensemble des acteurs naturalistes nationaux, réaffirme son attachement à l'ensemble du site des Landes de Larçay

Au cours de l'enquête publique de 2014, les arguments scientifiques complémentaires sur le choix délicat du site, sur la biodiversité, présentés par les associations de défense de l'environnement (SEPANT et LPO Touraine) et divers intervenants naturalistes ont été largement négligés. La SEPANT et la LPO se sont alors mobilisées pour demander au Préfet d'Indre-et-Loire le retrait de ce permis de construire accordé au nom de l'Etat, le 16 septembre 2014, puis, devant son silence, ont décidé d'introduire auprès du Tribunal Administratif un recours pour excès de pouvoir, et un recours en référé suspension.

Car, pour nos associations, un espace naturel ne doit pas être sous-évalué pour ne devenir qu'une simple base foncière à projets d'aménagement. **L'artificialisation des sols, particulièrement importante dans notre département, est une cause majeure de disparition de la biodiversité**. La question n'est pas d'être pour ou contre le photovoltaïque mais bien de tout mettre en œuvre pour freiner la dégradation exponentielle de la biodiversité à laquelle nous assistons.

La valeur patrimoniale du site de la lande de Larçay ne doit pas être ignorée des décideurs, ni non plus des citoyens qui, parfois, regardent passer les engins de chantier sans savoir qu'un trésor naturel est en danger...



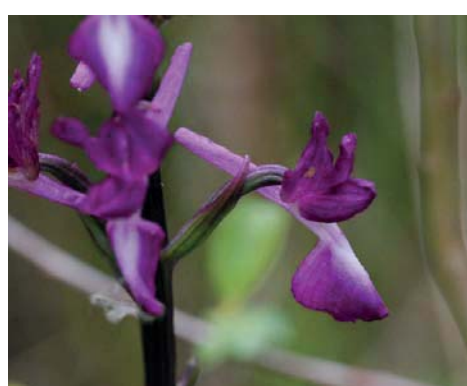
Figure 6 Circuit de randonnée qui passerait alors entre la clôture du TGV à gauche et celle du Parc Photovoltaïque à droite



Pilularia globulifera PN



Coronella austriaca PN



Anacamptis laxiflora PR

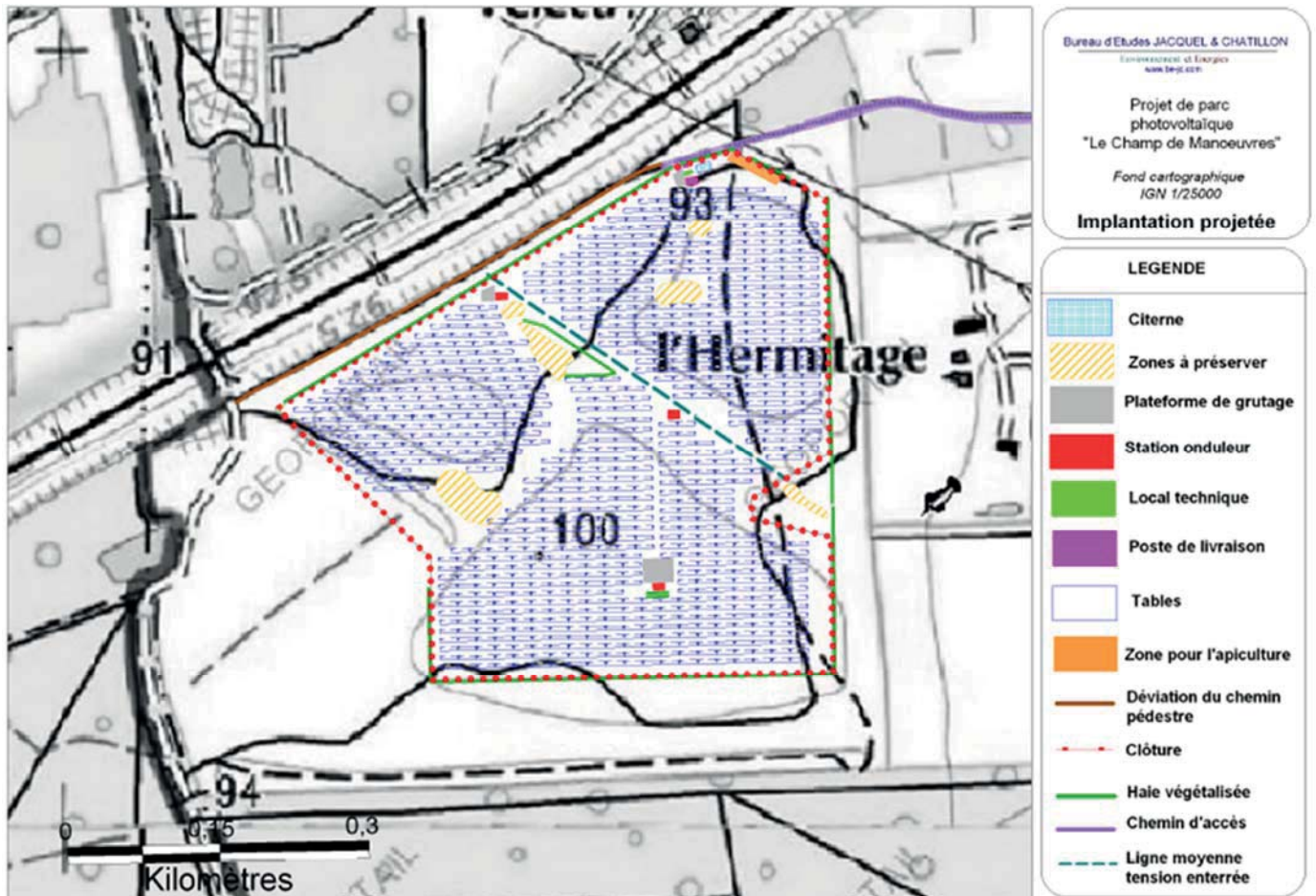


Figure 7 Plan du projet ; extrait du document d'enquête publique

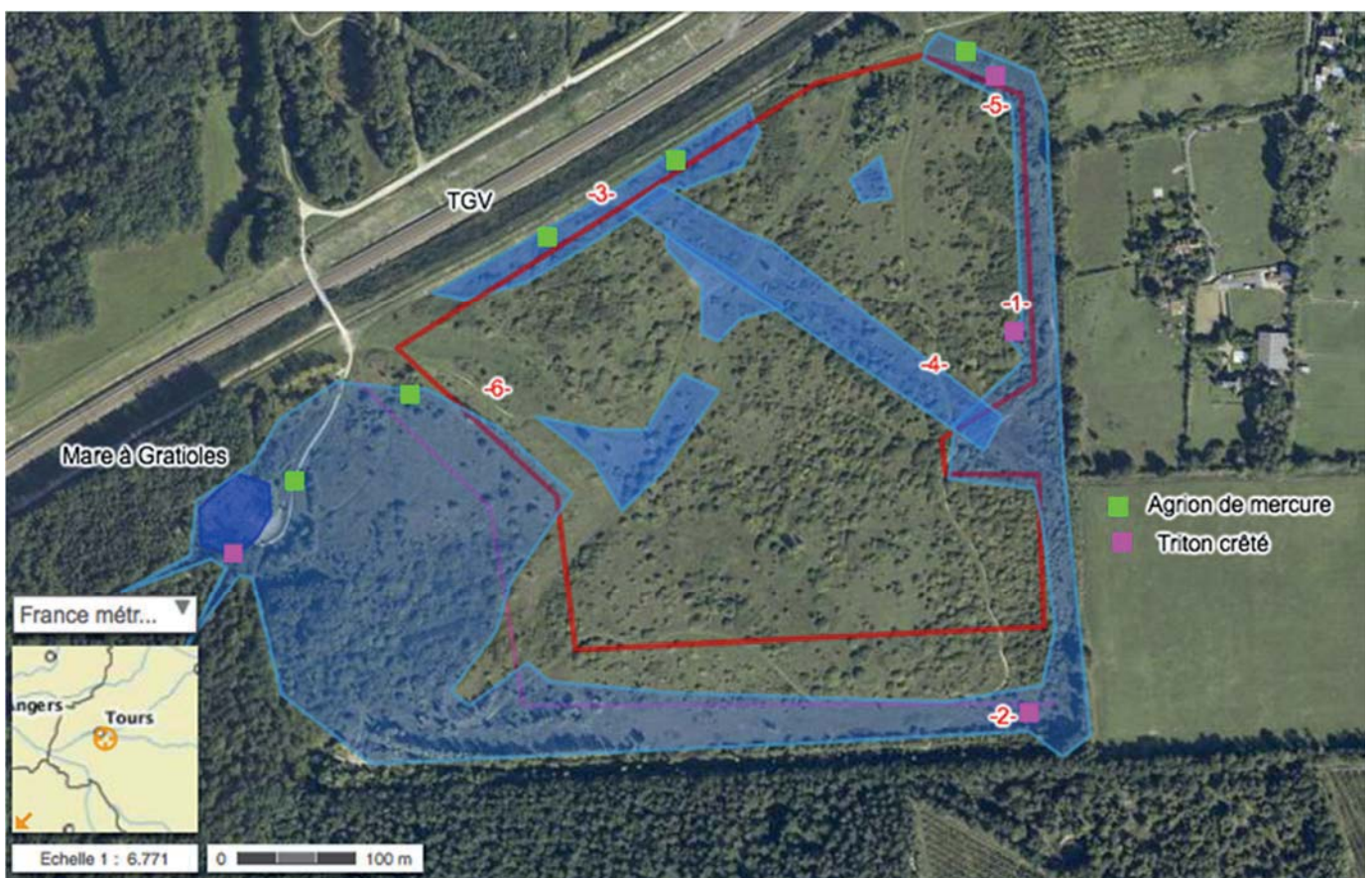


Figure 8 Localisation des principales zones humides et de 2 exemples d'espèces patrimoniales de milieux humides protégées réglementairement parmi toutes celles repérées (flore/ oiseaux/ reptiles/ papillons etc.) ; les photos ci dessous correspondent aux numéros ; en rouge limites approximatives du projet (rajouter 50m autour pour la zone à débroussailler)

Photos repérées sur la figure 8



1



2



3



4



5



6

LES OISEAUX DES LANDES DE LARÇAY

Les landes de Larçay constituent un habitat original dont l'intérêt est renforcé par une situation géographique particulière, puisqu'elles se trouvent juste aux portes de Tours, l'agglomération la plus importante de la région Centre.

Plusieurs espèces d'oiseaux remarquables se reproduisent sur le site, notamment sur les merlons résultant des travaux du TGV Atlantique, au milieu des années 80, qui sont aujourd'hui recouverts de fourrés épineux dominés par le prunellier et l'ajonc. Ces oiseaux dépendent de milieux ouverts et écologiquement homogènes. Les moindres phénomènes de rupture ou de morcellement de leur habitat peuvent se traduire par la disparition partielle ou totale des oiseaux qui lui sont inféodés. Ainsi retrouve-t-on sur les landes de Larçay deux espèces remarquables qui ne cohabitent qu'exceptionnellement : la pie-grièche écorcheur et la fauvette pitchou, toutes les deux protégées au niveau européen par la Directive Oiseaux. On relève aussi la présence d'autres oiseaux rares ou menacés inféodés à ce genre de formation végétale, comme la locustelle tachetée, la linotte mélodieuse ou



Pie grièche écorcheur

©Jean-Michel Thibault/LPO Touraine

encore le bouvreuil pivoine. D'autres espèces n'utilisent le site que comme terrain de chasse, notamment les rapaces diurne et nocturne que sont respectivement le busard Saint-Martin et le hibou moyen-duc.

La consultation du projet d'implantation de parc photovoltaïque sur ces landes amène à penser que le morcellement de l'habitat qui résultera des travaux impactera lourdement les espèces patrimoniales citées plus haut, qui trouvent là l'un de leurs tout derniers refuges dans l'agglomération tourangelle. En effet, il est à craindre que seules les espèces ubiquistes, indicatrices de milieux beaucoup plus banals, pourront se maintenir dans un habitat aussi dégradé que le seront ces landes après le passage des engins et l'implantation du parc photovoltaïque.

Les oiseaux des landes de Larçay en chiffres

28 espèces protégées ont été observées sur le site même d'implantation du futur parc photovoltaïque au cours des deux dernières années, dont :

- 3 protégées au niveau européen, au titre de la directive Oiseaux (busard Saint-Martin, fauvette pitchou, pie-grièche écorcheur).
- 4 figurant sur la liste rouge des espèces menacées en France : fauvette grisette (quasi-menacée), linotte mélodieuse (vulnérable), bouvreuil pivoine (vulnérable) et bruant jaune (quasi-menacé).
- 3 figurant sur la liste rouge des espèces menacées en région Centre : le bruant jaune (quasi-menacé), le busard Saint-Martin (quasi-menacé) et le bouvreuil pivoine (vulnérable).

Les espèces nicheuses *in situ* sont les suivantes, avec en gras celles qui sont rares ou localisées en Touraine : **locustelle tachetée**, rossignol philomèle, bruant jaune, tarier pâtre, fauvette grisette, coucou gris, troglodyte mignon, fauvette à tête noire, **fauvette pitchou**, accenteur mouchet, **linotte mélodieuse**, pie-grièche écorcheur, hypolaïs polyglotte.

Les espèces nicheuses à proximité et utilisant le site pour l'alimentation sont les suivantes, avec en gras les espèces rares ou localisées en Touraine : chouette hulotte, effraie des clochers, hibou moyen-duc, **busard Saint-Martin**, faucon crécerelle, buse variable, pic vert, héron cendré, **bouvreuil pivoine**, pouillot véloce, fauvette à tête noire.

Julien Présent, LPO Touraine